

ARRÊTÉ n° 2021- 102
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2021-2022

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2021-2022, **portail 12 : Langues**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Sylvain FARGE: Responsable du portail 12, mention LEA

En qualité de membres de la commission :

Heike BALDAUF : mention LLCER Allemand/Scandinave

Charles CAPELA : mention LLCER Espagnol

Maria da Conceição FERREIRA COELHO LARUE, mention LLCER Espagnol/ Portugais

Flavie MATHIEU (épouse AUBRUN) : mention LLCER/ LEA Anglais

Weiwei GUO : mention LEA Chinois

Bruno PAOLI : mention LLCER/ LEA Arabe

Moulay Mustapha TESRIF, mention LLCER/ LEA Arabe (Année préparatoire arabe)

Monica MARTINAT : Directrice programme MINERVE

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 13/04/2021

La Présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

